

Rapport annuel 2013

Assemblée générale ordinaire de la FMP du 10 juillet 2014,
au restaurant «Au Premier», Gare centrale, Zurich

HANS-ULRICH BÜRKE

Le 18 mai 2014, le peuple a approuvé à une large majorité (88%) l'arrêté fédéral sur les soins médicaux de base. Ce contre-projet direct à l'initiative popu-



laire «Oui à la médecine de famille», qui a été retirée le 2 octobre 2013, comporte de nombreux pièges guidant vers une économie planifiée, qui signifient malheureusement un autre pas dans la direction de la médecine étatisée. Dans ce contexte, la FMP s'est exprimée contre l'arrêté fédéral

annoncé car nous souhaitons empêcher par tous les moyens que les médecins de famille ne se transforment de plus en plus en fonctionnaires d'Etat.

L'exercice indépendant de la médecine est lié à de grandes responsabilités. Cela exige des conditions cadres libérales, et celles-ci sont justement de plus en plus restrictives. L'intervention du Conseil fédéral visant à réglementer les salaires des médecins de famille montre clairement et nettement la voie engagée. Si la Confédération «doit» maintenant aussi adopter des prescriptions au sujet d'une «rémunération raisonnable des prestations des médecins de famille», la responsabilité entrepreneuriale des médecins praticiens sera sapée par l'Etat et toute pensée concurrentielle sera aussi de facto empêchée. Nous, à la FMP, nous nous prononçons en faveur d'une offre médicale transparente et de haute qualité, et nous ne souhaitons pas une politique profes-

sionnelle qui se repose de plus en plus sur les interventions de l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas compris la réaction de l'association Médecins de famille Suisse sur cette question – nous représentons ici une autre ligne.

Les médecins praticiens seront très certainement amenés à vivre une expérience douloureuse dans les prochaines années, à savoir que la qualité, l'efficacité et l'économicité dans la santé ne sont pas favorisées par les réglementations et interventions étatiques, qui conduisent au contraire vers un système onéreux et inerte.

La FMP se trouve momentanément dans un processus de réorientation et d'ouverture, et a en conséquence inclus – c'est une nouveauté – des médecins spécialistes dans le travail de son Comité. Nous sommes convaincus que seule une politique professionnelle commune, associant les praticiens de base aux spécialistes des domaines les plus divers, est en mesure de développer un pouvoir suffisant pour pouvoir s'opposer à la folie de réglementation étatique croissante.

Seul un cadre libéral permet une activité professionnelle indépendante et satisfaisante, qui nécessite une base économique viable. Le prochain projet sur la caisse-maladie unique va aussi dans la même direction réglementaire et sera refusé par la FMP. Nous lutterons activement contre une caisse unique «Moloch», car la FMP s'engage pour l'esprit d'entreprise, dont font certainement partie la concurrence et la transparence et sûrement pas la bureaucratie. ❖

Dr méd. H.-U. Bürke
Président FMP

Président
Dr méd. Hans-Ulrich Bürke
Mürtschenstrasse 26
8048 Zürich
Tél. 043-311 20 20

Viceprésident
Dr méd. Guy Evéquo
Rue du Mont 16
1958 St-Léonard
Tél. 027-203 41 41

Caissier
Dr méd. Thomas Zünd
Greifenseestrasse 34
8603 Schwerzenbach
Tél. 044-825 54 90

Membre du comité
Dr méd. Rudolf Hohendahl
Zürcherstrasse 65
8406 Winterthur
Tél. 052-203 04 21

Membre du comité
Dr méd. Gerardo Maquieira
FussZentrum Hirslanden Zürich
Witellikerstrasse 40
8032 Zürich
Tél. 044-387 30 55

FMP sur Internet:
www.fmp-net.ch

Par souci de lisibilité, seule la forme masculine a été utilisée mais les deux sexes sont toujours sous-entendus.